

De : Laurent MARTIGNON

Envoyé : mardi 18 octobre 2022 14:05

À : Manquat Louis <[Louis.Manquat@rivp.fr](mailto:Louis.Manquat@rivp.fr)>; Ladaoui, Malika <[Malika.Ladaoui@laplateforme.com](mailto:Malika.Ladaoui@laplateforme.com)>; 'scimt@sfr.fr' <[scimt@sfr.fr](mailto:scimt@sfr.fr)>; GAUBERT Serge <[serge.gaubert@seqens.fr](mailto:serge.gaubert@seqens.fr)>; Ouafâa de la Motte Rouge <[o.delamotterouge@immocity.com](mailto:o.delamotterouge@immocity.com)>

Cc : Goulías, Nicolas <[Nicolas.Goulías@laplateforme.com](mailto:Nicolas.Goulías@laplateforme.com)>; Berjonval, Sophie <[Sophie.Berjonval@laplateforme.com](mailto:Sophie.Berjonval@laplateforme.com)>; Chmielewski, Eric <[Eric.Chmielewski@laplateforme.com](mailto:Eric.Chmielewski@laplateforme.com)>; 'Benoît JOUBERT' <[benoit.joubert@seqens.fr](mailto:benoit.joubert@seqens.fr)>

Objet : PLATEFORME DU BATIMENT / SCI MICHEL THOMAS / RIVP / SEQENS - Bureau d'Etudes B3S

Chers tous,

29



La SCI MICHEL THOMAS, la PLATEFORME DU BATIMENT et la RIVP, en l'absence de réponse de la société SEQENS, ont donné leur accord pour faire établir un devis de prestation par le BUREAU D'ETUDES B3E, que vous trouverez ci-joint.

Vous constaterez que sa mission, précisément définie, inclut un déplacement sur les lieux, un repérage de l'ensemble des réseaux ou ouvrages d'assainissement, outre la prise de diverses mesures, des vérifications de conformité aux normes DUT ainsi que l'élaboration d'une cartographie des réseaux d'assainissement et des préconisations techniques.

Afin que l'intervention du bureau d'études soit optimum, il est expressément demandé aux parties concernées (RIVP, SEQENS, PLATEFORME DU BATIMENT) de garantir l'accessibilité de leurs locaux lors de l'intervention du Bureau d'Etude et prévenir en amont les occupants de leurs locaux, la Plateforme du Bâtiment devant prévoir en sus, du matériel de manutention pour accéder aux réseaux aériens.

réalisation des plans de canalisations qui est un préalable nécessaire à la définition de solutions conservatoires et réparatoires utiles.

L'établissement de ce devis nécessitera une intervention sur place du bureau B3S ce qui implique de lui garantir l'accessibilité des locaux en coordination avec la PLATEFORME DU BATIMENT probablement dans le courant de la seconde partie du mois d'octobre.

Une fois le devis établi, il conviendra de déterminer qui supportera le financement de la mission du bureau B3S pour le compte de qui il appartiendra.

Cordialement,

**Laurent MARTIGNON**  
Avocat au Barreau de Paris

